



Le jeudi 25 juin 2026 à 19 h 45, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Espace Culturel, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 19 juin 2026 - Nombre de membres en exercice : 29

Présents : M. Martin LEPOUTRE, Maire, M. Didier DUPE, Mme Emilie DECARNE, M. Pierre DELZENNE, Mme Anusha BENOIT, M. John EVLARD, Mme Mathilde DESNOULEZ, M. Antoine SENLIS, Mme Camille BOURDON, Adjoints au Maire, Mmes Isabelle D'HERBIGNY, Emmanuelle TRENTESAUX, MM. Laurent GHEYSENS, Anthony ROCHER, Gaël MARTIGNY, Pierre GANGLOFF, Mme Aurélie DESQUENNE, MM. David TOILLON, Louis MAHIEU, Mme Fanny MIELLET, M. Alexandre SAUVAGE, Mmes Laurine DELARGE-DENIS, Francine VANCAEYZEELE, M. Yves PAUL, Mmes Laura NAESSENS, Valérie ROBIN, M. Jérôme FISMAN, conseillers municipaux

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Micheline DEPOORTER-COEMAN (à Mme Camille BOURDON), Mme Noémie D'HALLUIN (à M. Pierre DELZENNE), M. Christian HERREMAN (à M. Yves PAUL)

N° 26-3-18

Intercommunalité

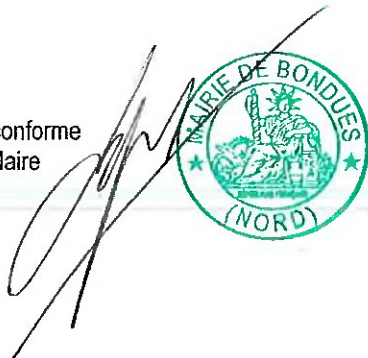
Rapport d'activités 2025
du Syndicat Intercommunal de Gestion
de l'Aérodrome de Loisirs (SIGAL)

Rapport de M. le Maire,

La loi Chevènement, votée le 12 juillet 1999, dans le souci de favoriser la démocratisation et la transparence de la vie publique, fait obligation pour chaque établissement public de coopération intercommunale de transmettre chaque année aux communes membres un rapport retraçant l'activité de leur établissement (article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il vous est demandé de prendre connaissance du rapport de l'année 2025 du Syndicat Intercommunal de Gestion de l'Aérodrome de Loisirs joint en annexe.

Certifié conforme
Le Maire



Laurine DELARGE-DENIS
Conseillère Municipale
Secrétaire de séance

SIGAL

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES ANNEE 2025



SOMMAIRE

Descriptif de la structure	p3
Dispositions Financières et Fiscales	p4
Exercice des Compétences au cours de l'année 2025	p5
Biens mis à disposition	p9
Liste des équipements propres acquis par l'EPCI en 2025	p10
Personnel de l'établissement	p11
Annexes	p12

Descriptif de la structure (2025)

Nom du groupement : SIGAL

Date de création : 1^{er} octobre 1996

Commune du siège : Bondues

Communes membres : Bondues (9 849 habitants),
Marcq-en-Barœul (40 673 habitants),
Marquette-lez-Lille (11 787 habitants),
Wambrechies (11 102 habitants)
Soit une population totale du groupement de 73 411 habitants
au 1^{er} janvier 2025

Représentants des Communes au sein du SIGAL au 31 décembre 2025

- Pour la commune de Bondues : MM. DELEBARRE, LEPOUTRE, Mmes HERBAUX et LEPERS
- Pour la commune de Marcq-en-Barœul : MM. GERARD, MUNCH, VERLEY, Mme GOUBE
- Pour la commune de Marquette-lez-Lille : MM. LEGRAND, ANDRAL, BEADES, MATHIEU
- Pour la commune de Wambrechies : MM. BROGNIART, PROUVOST, LUTUN, Mme VANHOUTTE

Nom du Président : M. Patrick DELEBARRE, Maire de Bondues

Nom des Vices- Présidents :

- Premier Vice – Président : M. Dominique LEGRAND, Maire de Marquette-lez-Lille
- Deuxième Vice- Président : M. Bernard GERARD, Maire de Marcq-en-Barœul,
- Troisième Vice- Président : M. Sébastien BROGNIART, Maire de Wambrechies

Dispositions Financières et Fiscales

Les 4 communes ont choisi de fiscaliser leur contribution communale.

Par délibération du 29 juin 2009, le comité syndical du SIGAL a fixé le mode de calcul des contributions communales en tenant compte du nombre d'habitants, mais également de l'intérêt du SIGAL pour chaque commune calculé à partir de 5 indices :

- Zone de nature = intérêt d'avoir à proximité une zone plus ou moins accessible
- Zone d'entrée = intérêt de la localisation et de la nature de ces équipements
- Accès habitants = facilité d'accès pour les habitants
- Gens du voyage = intérêt de la localisation de ces terrains pour les habitants
- Aéronautique = intérêt à traiter les nuisances sonores plus ou moins fortes

Ce qui donne le mode de calcul suivant :

Marcq-en-Baroeul	Population * 60% + 30,16*40%
Bondues	Population * 60% + 31,75*40%
Wambrechies	Population * 60% + 20,63*40%
Marquette	Population * 60% + 17,46*40%

Ainsi, les contributions communales 2025 ont été fixées à :

- Bondues : 47 513.35 €
- Marcq-en-Barœul : 103 750.84 €
- Marquette-lez-Lille : 38 056.48 €
- Wambrechies : 39 659.33 €

Soit un Total de contributions communales de 228 980€ (contributions identiques depuis 2021).

Exercices des compétences au cours de l'année 2025

Les compétences du syndicat sont :

- l'aménagement, l'entretien et l'exploitation de l'aérodrome de Lille-Marcq
- la réalisation d'une zone de détente et de loisirs dans l'emprise de l'aérodrome de Lille-Marcq.

1. GESTION DE L'AERODROME DE LILLE – MARCQ

- Mise à jour des listes des véhicules autorisés à circuler en zone réservée
- Mise à jour des listes des aéronefs basés
- Inspection Annuelle des extincteurs
- Vérification des Points d'Eau Incendie, et envoi au SDIS du rapport
- Inspection Annuelle de vérification de l'aire de jeux par la société INOVI
- Entretien des équipements aéronautiques (marques de piste en béton, balisage, manche à air...) et des espaces (tonte des pistes et des abords, traitement contre les taupes et le péril animalier...)
- Travail sur la modification de la carte VAC avec dénomination des taxiways
- Visite d'homologation de la DGAC

L'audit des infrastructures et de l'exploitation de l'aérodrome de Lille-Marcq-en-Baroeul s'est déroulé le 13 mai 2025. Il s'inscrit dans le plan de surveillance 2025 des aéroports relevant de la DSAC Nord. Il avait pour but de constater sur site l'état d'avancement du plan d'actions correctives consécutif aux précédents audits du 29 mai 2018 et du 21 octobre 2021. Il s'avère qu'un écart relevé en 2018 ne peut être clos en l'état : le drainage du taxiway ne permet pas l'évacuation des eaux pluviales sur toute sa surface ce qui crée des flaques. La situation de ce plan d'action corrective doit être également traitée à la suite de ce rapport. Cet audit a permis de relever que l'aérodrome est bien suivi et bien entretenu. Les consignes d'exploitation établies par l'exploitant sont claires et complètes pour une plateforme qui n'est pas soumise à une telle obligation. Il reste uniquement à formaliser la traçabilité des inspections et des actions correctives le cas échéant d'autant qu'elles sont bien réalisées par l'agent de piste, inscrites dans un registre et archivées.

Dans les remarques du rapport d'inspection, il a été indiqué que le SIGAL n'avait pas pu démontrer la frangibilité de plusieurs panneaux d'obligation. Quant à la marque blanche située en bout de la voie de circulation B au niveau du seuil 25, elle n'a pas lieu d'être. Enfin, les coordonnées géographiques du seuil 35R et 17L sont erronées engendrant des erreurs quant à la longueur des pistes ainsi que de l'orientation géographique de ces dernières.
- Gens du Voyage et Travaux Aéromodélisme

Les gens du Voyage se sont installés illicitement sur les pistes du terrain de l'aéromodélisme début septembre. Les pistes de l'association ont dû être réparées (nivellement et engazonnement de 1 700 m²). Le SIGAL installera un portique fixe pour remplacer celui qui a été cassé. Pour rappel, le terrain de l'aéromodélisme n'a pas encore fait l'objet du transfert de propriété et

appartient encore à l'Etat. Le SIGAL a relancé la Préfecture et la Direction de l'Aviation Civile au sujet de ce transfert.

2. AMENAGEMENT DE L'AERODROME

→ Travaux de réfection des douches dans le local des Parachutistes

Des travaux de réfection dans les douches du local des parachutistes ont été confiés à l'entreprise SEMNORD (après 3 devis) afin de corriger une mauvaise pente, qui empêchait la bonne évacuation des eaux, et qui ont générés des dégâts des eaux.

→ Reconstruction du Bureau de Piste

Il a été décidé de démolir l'ancien bureau de piste et de prévoir un nouveau local en modulaire. Une consultation pour un marché en procédure adaptée a été lancé.

Le groupe de travail s'est réuni pour élaborer un cahier des charges pour l'aménagement du nouveau bureau de piste (salle de réunion, 1 seul bureau, espace de stockage, WC et WC public). Les vestiaires et douches demandées par l'association de beach volley font l'objet d'une tranche conditionnelle.

Les Usagers ont fait part de leur besoin d'avoir une salle de réunion pour regrouper les formations BIA par exemple. Outre les réunions du conseil syndical, les réunions d'Usagers et les diverses réunions, la salle est utilisée par les Usagers pour leur assemblée générale, pour les formations (aéronautes, instruction...). De plus, la salle est utilisée en amont des manifestations pour le stockage et pendant les animations.

→ Plantation d'arbres par l'association Bondues en Transition

L'association BONDUES EN TRANSITION s'est proposé pour planter à nouveau 350 petits arbres en remplacement de ceux qui n'auront pas repris cet été au niveau de l'agroforesterie.

L'association fournit gratuitement les arbres par le don d'un de ses membres, en échange le SIGAL fournit des manchons verts biodégradables pour protéger et signaler les jeunes arbres pour un coût autour de 350 € ttc

→ Aménagement d'un bassin de rétention des eaux pluviales

3. AUTRES DOSSIERS TRAITES :

→ ADMINISTRATIF

- Travail sur les contributions communales des communes

- Transfert de Propriété de l'aérodrome

La parcelle occupée actuellement par l'association d'aéromodélisme FRM n'a pas encore été transférée au SIGAL.

En effet, dans le cadre de l'exécution de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités individuelles, le SIGAL et le Ministre chargé de l'Aviation Civile avaient signé une convention de transfert de propriété de l'aérodrome de Lille – Marcq-en-Baroeul. L'annexe 1 de cette convention « Convention de Gestion et de Réorganisation de l'accueil des gens du voyage sur l'aérodrome de Lille – Marcq » prévoyait dans son article 4 que le SIGAL transfère à la métropole lilloise les emprises des nouvelles aires d'accueil des gens du voyage et leur voirie d'accès. Lorsque ce transfert serait effectif, l'Etat s'engageait à procéder par voie d'avenant à un transfert de patrimoine de l'aire de grands passages au SIGAL.

Les parcelles concernées par les aires d'accueil des gens du voyage et de leur voirie ont été cédées à la Métropole Européenne Lilloise, mais il n'y a pas encore eu d'acte pour transférer les parcelles de l'aéromodélisme.

Un travail a été fait avec la Délégation Régionale de l'Aviation Civile pour mettre à jour le relevé parcellaire de l'aérodrome. Il apparaît qu'une parcelle située hors emprise de l'aérodrome sur la commune de Marquette-lez-Lille n'a pas d'intérêt pour le SIGAL, aussi il est proposé de la transférer à la ville de Marquette-lez-Lille.

- Limite de Propriété MEL / SIGAL / Terrain de BMX

Le SIGAL a reborné la limite de propriété entre le SIGAL et la MEL, au niveau de l'entrée de la voie de desserte des terrains d'accueil des gens du voyage, le long du terrain occupé par le Nord BMX Club.

La clôture a été détériorée, ce qui laisse un passage aux gens du voyage au terrain.

Une demande de réfection a été faite auprès du service Gens du Voyage de la MEL.

- Modification de la durée des conventions d'occupation du domaine public pour les associations aéronautiques sans activités économiques pour passer de 1 an à 5 ans.

→ **ANIMATIONS et COMMUNICATIONS**

- Rassemblement de vieilles voitures tous les premiers dimanches de chaque mois sur la zone publique principale de l'aérodrome.
- Par convention d'occupation du domaine public, le SIGAL a autorisé le cirque PREIN à s'installer du 08 février au 19 février 2025. Le SIGAL peut accepter des cirques et spectacles sous chapiteau sur le parking à l'entrée de l'aérodrome, uniquement en période hivernale, car cela engendre de fermer les pistes aéronautiques Est-Ouest pour des raisons de sécurité et de respect des servitudes aéronautiques.
- Flandre Radio Modélisme a organisé plusieurs compétitions d'aéromodélisme (dimanche 16 mars 2025 pour un concours F3J, dimanche 20 avril 2025 pour un concours F3A, samedi 3 mai 2025 pour un concours F3L, dimanche 4 mai 2025 pour un concours F5J, dimanche 08 juin 2025 pour un concours FF2000). Selon les compétitions, certaines contraintes aéronautiques sont à prendre en charge et des NOTAM sont demandés en conséquence.
- Le SIGAL, en collaboration avec certaines associations aéronautiques, a fait visiter les hangars à des enfants du CRESDA de Pont-à-Marcq (enfants déficients auditifs). D'autres visites ont été organisées pour l'IME les Papillons Blancs et classes de l'école maternelle Louis Leroy de Wambrechies.
- Le SIGAL a organisé une Chasse aux Œufs le samedi 19 Avril.
- Le 18 mai a eu lieu une journée portes ouvertes de l'aéroclub UALRT, sous l'égide de la Fédération Française d'Aéronautique.
- Les Usagers Aéronautiques ont organisé une Fête des Voisins le 24 mai 2025.
- Les Foulées de Bondues utilisent le chemin des Perdrix pour le tracé du 5 kilomètres et du 10 km labellisé. Cette course nature a eu lieu le dimanche 25 mai.

- Lors du Challenge raid les 7 et 8 juin 2025, une épreuve de run & bike s'est déroulée sur le Chemin des Perdrix, et une épreuve de quad sur le parking à l'entrée de l'aérodrome.
- L'UALRT a réalisé un concours interne d'atterrissage le 28 juin 2025.
- Open Air La Nordique
Le SIGAL a autorisé la NORDIQUE à organiser un concert sur la zone publique de l'aérodrome le dimanche 29 juin 2025. Le festival a été complet sur la jauge prévue (3000 personnes).
- Tournoi International de Beach Volley
L'association 59ers a organisé des animations du 13 au 21 septembre 2025, dont un tournoi international féminin du 18 au 21 septembre 2025.
- Journées Portes Ouvertes 27 et 28 septembre 2025
Cet évènement avait déjà été organisé en septembre 2023. Un village des associations aéronautiques a permis aux Usagers de présenter leurs activités. Un envol de montgolfières a eu lieu le samedi soir et dimanche matin. Les Journées Portes Ouvertes de l'aérodrome ont accueilli environ 4 000 personnes sur le week-end pour un coût pour le SIGAL de 14 400 €.
- Dans le cadre d'octobre rose, des animations ont été mises en place le samedi 4 octobre 2025 sur l'aérodrome pour sensibiliser au cancer féminin, en partenariat avec l'Ecole de Parachutisme Lille Bondues, Flandres Radio Modélisme, l'association L'effet Sourire, le Lions Club de Marcq-en-Baroeul et l'association Toutes en Vol. Une convention avec la ligue contre le cancer a été signée, pour la présence d'un stand de la ligue. Les départs de marche ont eu lieu dans chaque commune pour converger vers l'aérodrome et se rejoindre au niveau du bureau de piste où devaient se tenir des stands de prévention par la CPAM et le camion Santé Nord. Ces derniers n'ont pu être tenus en raison de la météo défavorable.
- Le Nord BMX Club a organisé une compétition de niveau régional le 19 octobre 2025.
- Le SIGAL a organisé une animation pour Noël le mercredi 10 décembre : distribution de chocolats par le Père Noël arrivant en avion au roulage.

→ USAGERS

- La réunion annuelle des Usagers a eu lieu le 27 Mars 2025.

BIENS MIS A DISPOSITION

Les Hangars sont mis à la disposition des Usagers par convention d'occupation du domaine public.

Le SIGAL a signé une convention d'occupation du domaine public avec l'Association Nord BMX Club pour l'occupation du terrain de BMX et avec l'association 59ters pour l'occupation des terrains de beach volley.

Le SIGAL a signé des conventions d'occupation du domaine public avec des agriculteurs pour de la culture basse et du fauchage.

LISTE DES EQUIPEMENTS PROPRES ACQUIS PAR L'EPCI EN 2025

Le SIGAL a procédé en 2025 à l'acquisition :

- Du logiciel de comptabilité
- D'un portail sur la voirie du Nord BMX Club
- De lisses en bois pour délimiter la zone aéronautique de la zone publique sur le chemin des Perdrix
- D'un tonnelle 3*3 pour les manifestations et de lests

PERSONNEL DE L'ETABLISSEMENT

Il existe 2 temps plein au SIGAL :

- un poste de technicien territorial de 1^{ère} classe
- un adjoint technique de 2^{ème} classe.

Le SIGAL a également la possibilité de recruter de façon discontinue des agents vacataires en vue de remplir des actes déterminés répondant à des besoins ponctuels (notamment emploi saisonnier en espaces verts).

En 2025, un emploi saisonnier a été recruté du mois d'avril au mois d'octobre 2025.

Interviennent également des Conseillers Techniques dans les domaines suivants :

- Affaires Juridiques : Mme Séverine VANCORTENBOSCH
- Etudes et Projets, Travaux : M. Frédéric DEFRESNE
- Animations : M. Xavier VERITE

ANNEXES

- CFU 2025

SIGAL

Présentation Synthétique du Compte Financier Unique 2025

FONCTIONNEMENT

I) LES DEPENSES

	CA 2024	BP + DM 2025	CFU 2025	TAUX REALIS.
011 - Charges à caractère général	132 876.19	163 756	133 342.07	81.43 %
012 - Charges de personnel et frais assimilés	125 340.03	140 250	129 121.45	92.07 %
65 - Autres charges de gestion courante	23 826.70	36 482	23 763.51	65.14 %
66 - Charges financières	240	400	0	0 %
67 - Charges exceptionnelles	0	400	186	46.50 %
042 –Opérations d'ordre de transfert entre section	89 809.33	98 000	93 421.50	95.33 %
TOTAL	372 092.25	439 288	379 834.53	86.47 %

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 379 834.53 €, elles sont en légère augmentation par rapport à l'exercice 2024.

Les charges de Personnel sont stables en 2025 par rapport à l'exercice 2024.

Comme les années précédentes, il y a eu le recrutement d'un emploi saisonnier pour pallier à l'augmentation du travail pour l'entretien des espaces verts.

Les charges à caractère général qui constituent les moyens des services (achats, prestations de services, adhésion...) s'élèvent à 133 342.07 €. Elles ont été moindres que prévues lors du vote du budget.

Plusieurs animations ont été organisées, mais les frais d'organisation ont été moins importants que prévus. Par exemple, les Journées Portes Ouvertes organisées en septembre ont coûté 14 864€ au lieu des 23 000 € budgétisés.

Les autres charges de gestion courante : Il y a eu moins de subventions aux associations que prévues initialement (-9 800€), et il n'y a eu aucune créances irrécouvrables admises en non-valeur (200€) et éteintes (200€).

Les charges exceptionnelles : sont liées à l'annulation de titres sur les exercices antérieurs, il a eu un seul titre annulé en 2025.

II) LES RECETTES

Les recettes de fonctionnement 2025 s'élèvent à 353 601.86€ et 82 930.14€ de résultat reporté de fonctionnement. Elles correspondent à ce qui avait été prévu au Budget Primitif.

Les recettes de la section de fonctionnement de l'exercice se répartissent comme suit :

	BP + DM 2025	CFU 2025	TAUX REALIS.
013 – Atténuation de Charges	200	351	175.50 %
70 – Produits des services, du domaine et ventes	61 600	61 974.68	100.61 %
73 – Impôts et Taxes (sauf 731)	11 000	11 072	100.65 %
731 – Fiscalité locale	270 080	266 508	98.68%
74 - Dotations, subventions et participations	12 420	12 561.00	101.14 %
75 - Autres produits de gestion courante	200	378.18	189.09 %
77 - Produits exceptionnels	100	0	0 %
78 – Reprises amortissement, provision	757	757	100%
TOTAL	359 357	353 601.86	99.23 %

INVESTISSEMENT

I) LES DEPENSES

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 36 453.30 €

	BP + DM 2025	CFU 2025	TAUX REALIS.
20 - Immobilisations incorporelles	4 000	3 600.80	90.02 %
21 - Immobilisations corporelles	68 130	32 852.50	48 22 %
23 – Immobilisations en cours	441 000	0	0 %
TOTAL	513 130	36 453.20	7.10 %

Le conseil syndical avait prévu en investissement en 2025 le projet de construction du bureau de piste et l'acquisition d'un nouveau tracteur. La reconstruction du bureau commencera dans quelques mois (en attente du permis de construire suite à l'attribution du marché de démolition et de construction). Le tracteur a finalement été réparé.

II) LES RECETTES

	BP + DM 2025	CFU 2025	TAUX REALIS.
10 - Dotations, fonds divers et réserves	6 563	2 897.15	44.14 %
16 – Emprunts	132 730	0	0 %
024 – Produit des cessions d'immobilisations	142 000	0	0 %
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	98 000	93 421.50	95.33 %
001 – Excédent d'investissement reporté	133 837		
TOTAL	513 130	96 318.65	78.03 %